COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE(proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 38 Procurations: 7 Votants: 45 Absents: 7 Date de convocation: 21/05/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents: J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet: Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 : Aubenas.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aubenas relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du château - phase III partie centre d'art contemporain ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 27 avril 2021;

Le projet, objet de la demande de financement, concerne les travaux de réhabilitation intérieure du château et plus précisément la partie du Centre d'art Contemporain. Grâce à ce projet, le château deviendra l'écrin d'expositions dédiées. L'objectif étant d'établir un dialogue entre ce lieu chargé d'histoire et les œuvres présentées.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 140 000 € soit environ 11 % du montant HT du projet estimé à 1 275 000 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région, le Département et 20 % d'autofinancement de la commune.

Ces 140 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 €. (NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 700 731€.)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide DE/

Com

Ou Bassin

- Attribuer un fonds de concours de 140 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aubenas pour financer les travaux de réhabilitation intérieure du château - phase III partie centre d'art contemporain;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.
- Rappeler à la commune les modalités du règlement d'attribution et notamment les obligations en terme de communication.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 28 mai 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20210527-DEL27052021-02-DE Date de télétransmission : 31/05/2021 Date de réception préfecture : 31/05/2021

1